

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10.12.2009 À 15 HEURES À STRASBOURG (CUS – SALLE DES CONSEILS)

Convocation du 02.12.2009

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 26 titulaires
11 suppléants

Délibération n°161 du Comité syndical

2. Budget 2010

Le Président présente le Budget primitif 2010

*Le Comité syndical
sur proposition du président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

DECIDE

D'APPROUVER, chapitre par chapitre, le budget primitif 2010 présenté :

Budget de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
(012) Personnel, y.c cotisation	162 200 €	CUS	258 585 €
(65) Suivi et mise en œuvre	170 000 €	Communes hors CUS	86 195 €
(011) Gestion fonctionnement /	51 580 €	Etat (DGD ou autre)	
		Région	37 000 €
		Département	37 000 €
Compte 6811 : dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	35 000 €	Divers (vente/coffrets)	
Total	418 780 €	Total	418 780 €

Budget d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
(202) : frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	23 000 €	(280) : immobilisations incorporelles	22 800 €
(205) Conc. Droits simil.brevet, lic., marques, proc.	1 500 €	(281) : immobilisations corporelles	12 200 €
(21) Divers : mobilier, logiciels, informatique...	10 500 €		
Total	35 000 €	Total	35 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le

La publication le

Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT